<u>Département « Matières communautaires francophones »</u>

Le département « Matières communautaires francophones » a comme mission principale de mettre en oeuvre les politiques liées aux matières communautaires francophones au sein de la commune d'Anderlecht. En ce sens, il soutient toutes les initiatives concernant les personnes vivant et travaillant à Anderlecht, que ce soit par le biais de la culture, du tourisme ou de l'école.

1. Service «Enseignement »

Le service de l'Enseignement gère les écoles dans leur globalité pendant le temps scolaire et extra-scolaire.

A cet effet:

- Il gère le recrutement et la carrière des enseignants ;
- Il gère les différents subsides et subventions ;
- Il assure le suivi de la mise en place des nouvelles réglementations ;
- Il assure la logistique des écoles et procède au recrutement des agents ;
- Il assure le suivi des enseignants et des directions quant à la mise en place de pratiques pédagogiques valides ;
- Il analyse les forces et faiblesses des établissements en vue de rédiger les plans de pilotage;
- Il développe des projets pédagogiques innovants ;
- Il assure la qualité de l'accueil des élèves pendant le temps extra-scolaire et les vacances scolaires.

2. Service « Centres communaux de la Petite Enfance »

La mission principale du service CCPE est de répondre aux besoins de la population anderlechtoise au niveau de l'accueil de la petite enfance (0-3 ans) tout en se conformant à la politique de la « petite enfance » en vigueur au sein de la commune et plus largement de la région. Cette mission se décline en différents volets :

- garantir l'accessibilité des crèches à tous, en mettant à disposition un nombre de places suffisant et en attribuant ces dernières de manière équitable et objective.
- proposer un accueil de qualité, dans des infrastructures adaptées, en mettant à disposition du matériel pédagogique adéquat, en favorisant la socialisation, l'autonomisation et le respect du rythme de l'enfant.
- Promouvoir la santé collective : le service propose des repas adaptés et favorise le développement psychomoteur de l'enfant.
- entretenir une collaboration avec l'ONE, dans le respect des normes administratives et pédagogiques.
- assurer une coordination efficace avec les différents milieux d'accueil.

3. Service « Culture »

A) Tourisme

Le service « Tourisme » se décline en deux axes :

Syndicat d'initiatives

Le syndicat d'initiatives se charge des missions qui s'adressent au public comme : le programme mensuel des visites guidées, les expositions, les événements.

Dans le cadre de la programmation mensuelle connue sous l'appellation « Anderlecht Découvertes » - « Ontdek Anderlecht », le service propose annuellement une dizaine de visites et balades quidées.

Office du Tourisme

L'Office du Tourisme gère la collaboration avec les réseaux et les opérateurs touristiques bruxellois :

- le suivi et la participation aux actions de l'organe régional « Visit Brussels » et le soutien aux opérateurs touristiques actifs sur Anderlecht afin de stimuler le développement de l'offre ;
- le développement d'une mémoire, c'est-à-dire des inventaires, interviews, recherches pour (re)constituer l'histoire du patrimoine et des sites naturels au travers de collection de brochures;
- l'installation de codes QR sur les attractions touristiques afin de généraliser l'accès à la connaissance du patrimoine à Anderlecht;
- l'alimentation et la gestion des plates-formes sociales et du site communal.

B) Bibliothèque francophone

La priorité de la Bibliothèque francophone est de se positionner au centre de la promotion du livre, de la lecture, du conte et du jeu sur l'ensemble du territoire communal.

Pour ce faire, nous avons mis au point un large programme d'animations récurrentes et ponctuelles couvrant toutes les tranches d'âges.

Le but recherché par ce programme est d'offrir des animations gratuites de qualité à nos lecteurs réguliers, mais aussi d'ouvrir nos portes aux associations et au public empêché.

D'autre part, 3 sections sont accessibles à nos usagers : la section adultes, la section jeunesse et la Ludothèque.

C) Musées

Les musées communaux veillent à la conservation du patrimoine de la Maison d'Erasme et du Béguinage (bâtiments classés & collections) et à leur accessibilité au plus grand nombre. Ils accueillent le public (individuels, familles, scolaires, touristes), organisent des animations pédagogiques et des activités (conférences, concerts, expositions, fête renaissance) et ils participent à des évènements (Erfgoeddag, Journées du Patrimoine, Nocturne des Musées bruxellois, etc).

D) Monuments et sites

Le service des « Monuments et Sites » veille à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine architectural, historique et monumental anderlechtois, en particulier du "petit patrimoine" (éléments ornementaux des façades), par des campagnes de sensibilisation, des expositions et des publications. Il se consacre à son étude grâce à la constitution d'un fonds d'archives photographiques (Archives du Patrimoine Anderlechtois). Il participe également aux grandes manifestations telles que les Journées du Patrimoine et collabore avec d'autres institutions culturelles et muséales.